

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 35 (1890)
Heft: 2

Nachruf: Le colonel Pfyffer, Alphonse
Autor: Pury, Jean de

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à des débats dans lesquels les opinions les plus opposées se sont manifestées.

Nous croyons donc que les propositions de la commission mixte des remontes ont besoin d'être encore sérieusement étudiées, et qu'il est prudent, avant de prendre une décision définitive, de continuer pendant un certain temps les expériences en cours. »



† Le colonel Pfyffer, Alphonse.

Comme nous l'avons annoncé par le supplément spécial qui put être glissé, au dernier moment, dans notre dernière livraison, du 13 janvier 1890, une grave et douloureuse nouvelle nous est arrivée, ce jour-là, du centre de la Suisse.

Le colonel Pfyffer, Alphonse, naguère plein de vie, d'entrain et de souriants projets, atteint depuis quelques jours d'une influenza qui ne tarderait pas, croyait-on, de céder à une robuste constitution, est décédé le 12 janvier au matin, à Lucerne.

Cette fin si prématurée d'un de nos jeunes et meilleurs divisionnaires creuse un vide marquant dans les hauts rangs de nos états-majors et constitue une perte inattendue et immense pour l'armée ainsi que pour le pays, où fort heureusement l'armée tient une place d'honneur.

La perte a été vivement sentie non-seulement par la famille et les nombreux amis du défunt, mais par tous ses camarades, par tous ses concitoyens de la ville et du canton de Lucerne, par des milliers de sympathiques Confédérés, qui avaient eu l'occasion de connaître le colonel Alphonse Pfyffer et d'apprécier ses précieuses et aimables qualités dans l'exercice des fonctions si importantes, si multiples et si difficiles parfois, que la confiance illimitée des autorités supérieures avait réunies en ses actives mains.

Et certes, par ses nobles et patriotiques ambitions, il était bien digne de cette confiance, car elle répondait à ses désirs les plus vifs et à un ardent besoin de se dévouer le premier à la patrie dans les circonstances les plus critiques. C'était un officier zélé et distingué, privilégié entre tous.

D'ailleurs il chassait de race. Ce n'est pas d'hier que la famille d'Alphonse Pfyffer appelle sur Lucerne l'attention et l'orgueil des soldats-citoyens suisses.

En effet le nom des Pfyffer ¹ est illustre dans les annales militaires de la Confédération.

Depuis le XV^e siècle il n'est pour ainsi dire pas une campagne à laquelle les Suisses aient pris part et où ne fut pas un Pfyffer. Il y en avait à Novare, à Marignan, à Pavie, à la Bicoque. C'est Louis Pfyffer, surnommé le roi des Suisses, qui sauva Charles IX des mains des Huguenots à la fameuse retraite de Meaux, après s'être illustré déjà dans la sanglante journée de Dreux où il avait remplacé dans le commandement des Suisses le colonel Tamman, de Lucerne, frappé à mort d'une arquebusade par un lansquenet protestant. Il y avait un capitaine Pfyffer d'Altishofen dans les gardes suisses massacrés au 10 août par les bandes de Santerre. Il y en a eu partout où les Suisses ont foulé des champs de bataille et versé leur sang.¹ L'on voit que, notre colonel Alphonse Pfyffer était d'une vieille et bonne race de soldats. S'il eût été conservé à son pays et s'il avait dû un jour combattre, il eût marché dans les traces de ses pères et aurait été, lui aussi, un brave capitaine. Il avait déjà fait ses preuves comme tel dans la campagne de Naples en 1860-61.

Né le 17 octobre 1834 au château d'Altishofen, il fit ses études, ainsi que son frère aîné Balthasar, naguère président de la ville de Lucerne, au Polytechnicum de Munich, en vue de devenir architecte.

Par goût autant que par tradition de famille, le cadet entra au service de Naples, dans le régiment Moor, de Lucerne, le 12 juin 1852. En 1856, Alphonse Pfyffer était premier sous-lieutenant et en 1860 lieutenant. C'est avec ce grade qu'il fit la campagne du Volturne et de Gaëte où il se trouva plusieurs fois sous les ordres du capitaine Wieland, Henri, aujourd'hui colonel et instructeur-chef de la VIII^e division.

Comme on le sait, Garibaldi part le 1^{er} septembre 1860 de Cosenza, et pénètre dans le royaume de Naples. Il a juré de donner Naples à l'Italie ; il s'est fait fort d'occuper la capitale le 8 septembre. François II décide de ne pas attendre dans son palais l'arrivée du général qu'appellent les vœux enthousiastes des populations libérales. Il quitte Naples et se retire, avec les troupes qui lui sont restées fidèles, derrière la ligne du Volturne et dans Gaëte. Garibaldi le suit de près. Il entre à Naples le 7. Le 8, les forts de la ville se rendent. Quelques jours après, Garibaldi

¹ C'est même d'un des colonels Pfyffer au service de France que dérive le nom de *fifre* donné à la petite flûte qui accompagne, dans maintes armées, les tambours de régiment.

livrait les combats du Volturme, assiégeait Capoue, bloquait Messine et Gaëte où le roi s'était retiré. Le lieutenant Pfyffer prit part à ces combats, comme au siège. Il était l'adjudant personnel du général Schumacher et resta dans la place jusqu'à la reddition. Ce fut un siège mémorable; le bombardement avait commencé le 12 novembre; la citadelle ne capitula que le 13 février de l'année suivante, après trois mois de résistance.

En 1861, au licenciement général, Alphonse Pfyffer rentrait en Suisse avec le grade de capitaine et il entra dans l'état-major fédéral avec ce même grade.

C'est pendant le siège de Gaëte, comme adjudant du général Schumacher, qu'il obtint sa promotion de capitaine, ainsi que les décorations de la croix de St-Georges et de François I^{er}. Il reçut aussi la médaille de la campagne de Gaëte.

Avant de le suivre dans sa nouvelle carrière, disons que la famille Pfyffer n'est pas près de s'éteindre; elle pourra encore fournir à l'histoire de la Suisse des noms à retenir. Le défunt laisse une veuve, fille du colonel Edouard Segesser, et six enfants, dont trois garçons et trois filles.¹

Avant d'être mis à la tête du magnifique « Schweizerhof » de Lucerne, qui passe aujourd'hui pour le premier hôtel de la Suisse, Alphonse Pfyffer avait essayé d'obtenir la place d'instructeur d'infanterie du canton de Lucerne, s'était associé avec ses frères,

¹ Voici le texte du faire-part du décès :

† Madame Alphonse PFYFFER d'Altishofen née SEGESSER de Brunegg, Monsieur et Madame Alphonse PFYFFER d'Altishofen et leur fils, Monsieur Hans PFYFFER d'Altishofen, Monsieur Robert PFYFFER d'Altishofen, Monsieur le Docteur Emil PESTALOZZI et Madame PESTALOZZI née PFYFFER d'Altishofen, Mesdemoiselles Georgine et Mathilde PFYFFER d'Altishofen, Madame Georgine SEGESSER de Brunegg née DE VIVIS, Monsieur le colonel Louis PFYFFER d'Altishofen, Monsieur Jost PFYFFER d'Altishofen, Monsieur Martin PFYFFER d'Altishofen, Madame PFYFFER d'Altishofen née SCHUMACHER, Monsieur et Madame Aloys Robert BALTHASAR, Mademoiselle Joséphine PFYFFER d'Altishofen, ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur le Colonel

Alphonse PFYFFER d'Altishofen

Commandant de la huitième Division

Chef du Corps d'Etat-Major

leur époux, père, grand-père, beau-fils, beau-père, frère, beau-frère et neveu, décédé à Lucerne le 12 janvier 1890, dans sa 56^{me} année, muni des Saints Sacraments de l'Eglise.

Lucerne, 12 janvier 1890.

PRIEZ POUR LUI

Les obsèques solennelles seront célébrées à la cathédrale de Lucerne mercredi à 8 heures du matin.

L'inhumation aura lieu mercredi à 3 heures.

Jost et Melchior Pfyffer, fondateurs d'une fabrique de machines; il y construisit un modèle de nouveau fusil transformé qui, sans avoir pu lutter avec ceux venant des Etats-Unis, ne fit pas mauvaise figure.

En 1863, au grand rassemblement de troupes de la Haute-Argovie, commandé par le colonel fédéral Edouard de Salis, Alphonse Pfyffer fonctionnait comme capitaine d'état-major et l'un des adjudants du colonel fédéral Veillon, Charles, commandant d'une des trois divisions en manœuvres. Pfyffer était alors un charmant officier, toujours actif au quartier et sur le terrain élégant et soigné de tenue. De taille un peu élancée, il ne possédait certainement pas les dimensions de thorax exigées aujourd'hui pour le recrutement normal. Lui et son compagnon d'adjudance (capitaine fédéral S. Emery) tenaient fort bien ensemble dans le ceinturon de leur colonel, qui voulait, disait-il en riant, essayer de ce moyen d'avoir toujours sous la main ses deux alertes adjudants¹.

Nommé major fédéral en 1865, puis lieutenant-colonel en 1870, il fonctionna en 1870-71 comme adjudant du colonel fédéral Paravicini, chef d'état-major. Il fut promu colonel fédéral en 1875 et reçut le commandement de la 8^e brigade, dans la IV^e division, lors de la réorganisation de 1874-1875. En 1887, lors de la vacance survenue à la tête de la VIII^e division par la révocation du colonel-divisionnaire Aymon de Gingins-La Sarraz, à la suite des regrettables divergences de vues qui surgirent alors sur la question des procédés du recrutement, le colonel Alphonse Pfyffer fut appelé, sur la présentation régulière des divisionnaires, au commandement de la VIII^e division.

On sait que cette division est la plus complexe et la plus difficile à diriger, par suite de sa singulière répartition territoriale. Elle s'étend en effet sur une vaste surface géographique, en pays de montagnes et embrassant des populations parlant quatre langues : d'abord et surtout l'allemand, puis l'italien dans le Tessin et une partie des Grisons; le romanche dans une autre portion des Grisons, enfin le français dans quelques villages du Valais².

¹ Au reste il n'est pas hors de propos de noter que ni le général Dufour, ni le général Herzog, ni même Bonaparte, sans parler de centaines d'autres illustrations militaires, n'auraient, à 20 ans, trouvé grâce devant nos conditions réglementaires de thorax et de biceps.

² La VIII^e division a deux places d'armes régulières, Bellinzone et Coire. Elle comprend territorialement les cantons des Grisons, du Tessin, d'Uri, de Glaris, avec parties de Schwytz et du Valais, qui lui donnent ses 13 ba-

Le colonel Alphonse Pfyffer, qui parlait avec une égale facilité l'allemand, sa langue natale, le français et l'italien, était bien qualifié pour cette tâche, et son administration divisionnaire répondit pleinement à ce qu'on pouvait attendre de lui.

En 1884 après la retraite du colonel de Sinner comme chef du bureau fédéral d'état-major, le colonel Alphonse Pfyffer sollicita et obtint ce poste éminent, d'abord à titre provisoire, puis définitivement en 1885. La question de savoir si cette nomination entraînait de soi la renonciation aux fonctions de commandant de division fut laissée en suspens, bien que plusieurs fois soulevée à l'occasion de cas analogues.

Ajoutons vite que cette question d'incompatibilités n'avait rien de personnel contre le regretté défunt ; bien au contraire. Elle s'étayait seulement du principe qui est la base de la répartition permanente de l'armée, exigeant que, dès le temps de paix, on fournisse au plus grand nombre possible d'officiers l'occasion de s'exercer aux fonctions qu'ils rempliraient en temps de guerre, de se faire la main aux affaires militaires courantes, et en même temps et surtout qu'on évite de graves mutations au moment toujours critique d'une mobilisation générale.

Quoiqu'il en soit, le colonel Pfyffer mit beaucoup d'ardeur à compléter les lacunes qui existaient, selon lui, dans les casiers du bureau fédéral d'état-major. D'importants travaux furent entrepris et plusieurs d'entre eux menés à chef, sur le modèle approximatif de ce qui se fait dans les dépôts de la guerre des principaux états de l'Europe.

La plupart de ces travaux, mémoires secrets ou ordonnances édictées, touchent au domaine confidentiel ; de plus leur élaboration fut une œuvre essentiellement collective, qui est peut-être privée encore de compléments projetés et en tout cas, dépourvue de sanction pratique. Aussi nous estimons qu'il n'est pas opportun de nous y appesantir au bord de cette triste tombe.

Par les mêmes raisons, et surtout après ce que nous en avons dit dans notre dernier numéro, nous nous abstenons de parler de l'activité de la commission des fortifications, dont le colonel Alphonse Pfyffer était président, non plus que de ses divers services ou missions, tant en Suisse qu'à l'étranger, se rattachant aux

taillons d'infanterie, tandis que cinq batteries et ses trois escadrons de dragons lui sont fournis par les cantons de Lucerne, d'Argovie, de Zurich et de St-Gall. Sa surface est à peu près aussi grande que celle des sept autres divisions réunies.

fonctions officielles de chef de notre dépôt de la guerre et du corps d'état-major général, qu'il remplissait avec autant de vigilance que de discrétion.

C'est au retour d'un de ces services, sa seconde ou troisième mission aux manœuvres de l'armée française, qu'il ressentit, en octobre dernier, les premières atteintes du mal qui l'emporta. Comme d'habitude Pfyffer ne crut pas nécessaire de se soigner ni même de se ménager. Il continua de vaquer à toutes ses occupations, ordinaires et autres, à satisfaire à toutes ses corvées.

Il était en train de préparer les manœuvres de septembre prochain, tout en parachevant ses rapports relatifs au dernier cours d'officiers supérieurs, cours exceptionnel, le second de l'année, tenu d'urgence, en octobre encore, à sa demande même, lorsqu'il fut obligé de rentrer au sein de sa famille, à Lucerne, et de s'y aliter. Le lit du patient ne fut pendant quelques jours que le pupitre du chef d'état-major. Seule l'approche de la mort avec ses consolations divines y apporta le calme. Elle l'y saisit en plein travail pour le pays et pour le drapeau, au champ d'honneur de l'officier soucieux du lendemain, l'arrachant douloureusement à l'amour des siens éplorés, à l'amitié de ses frères d'armes, subordonnés et chefs, au moment où, sans avoir pu donner toute sa mesure, il allait leur devenir plus précieux.

Ses obsèques, qui eurent lieu le 15 janvier, à Lucerne, furent solennelles. Outre les militaires — corps divers d'officiers et corps de troupes — commandés par le Département, comme nous l'avons indiqué dans notre dernière livraison, une foule immense, militaire et civile, officielle et officieuse, y prit part avec un profond recueillement.

Sur la tombe trois discours furent prononcés par MM. les colonels Künzli, Arnold et Schweizer.

A LA MÉMOIRE

du

colonel Alphonse Pfyffer d'Altishofen

† le 12 janvier 1890.

La mort l'a saisi par surprise
Roidi ses bras, fermé ses yeux.....
Nous l'avons mis près de l'église,
Sous les dalles de pierre grise,
Dans le repos de ses aïeux.

Nous avons fait ses funérailles
Telles que pour un chef vainqueur ;
Comme s'il eût, dans les batailles,
Offert au pays ses entrailles
Et versé le sang de son cœur.

C'est qu'avec lui c'est son épée
Qu'on enterre dans ce caveau ;
De sa main il l'avait trempée
Pour écrire un jour l'épopée
Qui bouillonnait dans son cerveau.

Qui tentera de la reprendre
Et de la brandir devant nous ?
Qui fera sortir de la cendre
Le rêve qui vient d'y descendre
Et que nous pleurons à genoux ?

Qui réveillera l'espérance,
La foi dans les futurs combats,
Cette étincelle de vaillance
Qui nous enflammait par avance
Aux luttes qu'il ne verra pas ?

* * *

Mais dans la lente sonnerie
Des cloches, au bruit des canons
Le ciel serein de la Patrie
Versait sur la Suisse meurtrie
Une auréole de rayons.

O nature consolatrice !
Alpes debout dans la clarté !
Que l'homme vive ou qu'il périsse,
Que t'importe, ô pure matrice
Et tombeau de l'humanité !

Immobiles et grands pilastres
Du temple de la liberté,
Vous avez vu d'autres désastres,
Vous lisez au livre des astres
Les secrets de l'Eternité.

Vous savez peut-être la cause
 De tout ce qui nous fait souffrir ;
 Et c'est pourquoi votre front rose
 Jette un reflet d'apothéose
 Au tombeau qui vient de s'ouvrir !

Voyez-vous, dans l'ombre prochaine,
 Arriver l'heure du danger,
 Et l'âme d'un grand capitaine
 Surgir dans la lutte incertaine
 Pour nous conduire ou nous venger ?

Voyez-vous son rêve renaître
 En d'autres chefs qui le vaudront ?
 Pour nous les faire reconnaître
 Dieu même fera-t-il paraître
 Un trait de flamme sur leur front ?

Ou, plutôt, le ciel va-t-il clore
 L'ère brutale des combats ?
 Vos clartés sont-elles l'aurore
 Du jour que l'univers implore,
 Du grand repos pour les soldats ?

* * *

Rien ne trahit ce que nous cache
 Le grand ciel calme et solennel....
 Mais, qu'on l'ignore ou qu'on le sache,
 Roulé dans un drapeau sans tache,
 Dormez en paix, mon colonel !

Neuchâtel, janvier 1890.

Jean DE PURY
 Major à l'état-major général.

Société des Officiers de la Confédération suisse.

La Société des officiers du canton de Genève s'est réunie samedi soir, 11 janvier, en assemblée générale extraordinaire sous la présidence de M. le lieutenant-colonel d'artillerie J.-E. Dufour. Elle a procédé à la nomination du comité central de la Société fédérale des officiers, dont Genève sera le Vorort pendant trois ans, de 1890 à 1892.